

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal., le lundi 4 mai 2020 à compter de 14 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis-clos dans la salle du conseil ou par téléconférence

Monsieur André Henri, maire présent sur place
M. Michel Prince, conseiller présent sur place
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Laurent Garneau, conseiller présent sur place
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adopté le 6 avril 2020 qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncé par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site internet et par avis public en date du 28 avril 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser ses questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 13 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal d'avril 2020
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Dossier résolution 2020-04-053 rémunération d'une élue au programme prestation canadienne d'urgence fédéral
6. Adoption des comptes à payer ;
7. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
8. Rapport des comités ;
9. Administration ;
 - 8.1 Résolution jumelage étudiant avec Me Reynolds
 - 8.2 Annulation de la formation en avril de la DG et congrès 2020
 - 8.3 Annulation de la distribution des arbres
 - 8.4 Ouverture des soumissions pour la tonte de la pelouse
 - 8.5 Renouvellement de la cotisation annuelle Copernic 50.00\$
 - 8.6 Annulation de la rencontre du mois de mai avec St-Jacques
 - 8.7 Achat d'une caméra pour ordinateur de la DG
 - 8.9 Dossiers Tremblay
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Vidange de la fosse du site sanitaire de la municipalité
10. Sécurité publique ;
 - 10.1 Disponibilité de Me Beauregard quant aux constats d'infraction
11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2 Réparation du ponceau à l'entrée du bureau municipal (Cotation)
 - 11.3 Réparation du ponceau au 60 et 62 chemin du Lac Nicolet

- 11.4 Débroussaillage Chemin de la Montagne
- 11.5 Balayage des rues et de la cour municipale
- 11.6 Réparation cour municipale
- 11.7 Demande de Pierre Lequin
- 11.8 Résolution pour déposer la reddition de compte de la TECQ 2014-2019.
- 12. Urbanisme et environnement ;
- 13. Loisirs et culture ;
 - 13.3 Fête Nationale annulée
- 14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Dossier Dupuis
 - 14.2 Vidange chemin de la Montagne
- 15. Liste de la correspondance ;
 - 15.1 VARIA
 - 15.2 Chauffage
 - 15.3 Renouvellement carte de compétence de l'inspecteur
 - 15.4 Respecter les normes gouvernementales
 - 15.5 Jardin communautaire
 - 15.6 Communiqué de presse
- 16. Période de questions ;
- 17. Levée de la séance.

2020-05-065 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Laurent Garneau conseiller,

Appuyé par le Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-05-066 AJOURNEMENT DE LA REUNION A 14H10

Sur proposition de Claude Caron, appuyé par Michel Prince, il est unanimement résolu, le Maire n'ayant pas voté, de suspendre pendant quelques minutes, la séance en cours.

RETOUR A LA SÉANCE DU 4 MAI 2020 À 15H

2020-05-067 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 avril 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller, appuyé par Christine Marchand conseillère.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-05-068

3.1 RÉMUNÉRATION D'UNE ÉLUE AU PROGRAMME PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE FÉDÉRAL

Attendu qu'en vertu du programme Fédéral de Prestation Canadienne d'Urgence mis à jour en date du 15 avril 2020 lequel élargissait l'admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence.

Attendu que les pompiers à temps partiel et les élus municipaux peuvent désormais bénéficier de cette prestation.

Attendu que pour donner suite à ces modifications qui ont été apporté après la séance du 4 avril 2020

Attendu que la résolution portant le numéro 2020-04-053 n'a plus d'effet.

Attend que la conseillère Madame Christine Marchand qui était la personne concernée, avait renoncé à sa rémunération du mois d'avril 2020.

Attendu que pour être admissible à la prestation d'urgence, elle devait renoncer à son salaire du mois d'avril 2020.

Attendu que la prestation a été accordé en date du 15 avril 2020.

En conséquence, sur proposition de Claude Caron, conseiller et de Gilles Gosselin, conseiller, il est résolu à l'unanimité, M. le Maire n'ayant pas voté, d'accepter que le remboursement de la prestation de la séance du mois d'avril soit effectué à Madame Christine Marchand, ainsi que pour les séances suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	2040.80\$
DAS mensuel :	4015.96\$
Bell	54.00\$
Sogetel	282.55\$
Hydro Québec	256.25\$

2020-05-069- 5. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **63 749.12\$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Épicerie du Coin (chocolats Pâques)	160.80
2	Entretien Général Lemay (5e vers. Déneigement / mars)	2 593.37
3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.47
4	Receveur Général du Canada (DAS)	1 162.92
5	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 853.04
6	Société Canadienne des postes (avis public - pelouse)	30.47
7	Visa Desjardins (divers)	26.79
8	Ville de Victoriaville (configuration)	787.20
9	TeamViewer (télétravail)	696.00
10	André Henri, maire	915.00
11	Michel Prince, conseiller	377.65
12	Christine Marchand, conseillère	377.65
13	Laurent Garneau, conseiller	377.65
14	Claude Caron, conseiller	377.65
15	Jonatan Roux, conseiller	377.65
16	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
17	Groupe Ultima inc. (assurances)	19 426.00
18	Bell Mobilité inc. (avril)	54.00
19	Buropro (avril)	524.57
20	La Capitale (mai)	976.95
21	Épicerie du Coin (avril)	262.66
22	Excavation Marquis Tardif inc. (6e vers. Déneigement / avril)	16 329.26
23	Gesterra (mars, avril)	5 362.76
24	Hydro-Québec (éclairage public / mars)	256.25
25	Sogetel (avril)	282.55
26	Ville de Disraëli (quote-part #2)	1 228.75
	Total du salaire de la D.G. :	2 040.80
	Total des salaires & déplacements :	5 482.61
	TOTAL :	63 749.12 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ; remis à plus tard

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

8. ADMINISTRATION

2020-05-070

8.1 RÉSOLUTION JUMELAGE D'ETUDIANTS AVEC ME REYNOLDS

ATTENDU QUE Me Reynolds œuvre dans le domaine du droit municipal depuis 25 ans et, qu'à plusieurs occasions, il a eu l'opportunité d'enseigner le cours de droit municipal aux étudiants de 3^e année du Baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke.

ATTENDU QU'il s'agit d'un cours de 3^e année dans lequel il désire que ses étudiants aient la chance de « vivre » le droit municipal plutôt que de l'apprendre dans les livres.

ATTENDU QUE Me Reynolds planifie que ses étudiants soient « jumelés » à ses clients municipaux, afin d'y rencontrer les élus et la direction générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Marchand, conseillère, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte l'offre de Me Reynolds d'un jumelage avec ses étudiants.

8.2 ANNULATION DE LA FORMATION D'AVRIL DE LA DG ET DU CONGRÈS 2020

A titre d'information aux élus

8.3 ANNULATION DE LA DISTRIBUTION DES ARBRES

A titre d'information aux élus

2020-05-071

8.4 SOUMISSIONS POUR LA TONTE DES PELOUSES ET L'ENTRETIEN DES ROCAILLES.

Attendu que la demande de soumission a été publiée à deux endroits désignés sur le territoire de la municipalité, a été inscrite sur le site internet de la municipalité, a été envoyée par la poste à chaque adresse postale sur son territoire en plus d'être transmise par courriel à chaque adresse d'abonné au Bla Bla;

Attendu qu'une seule soumission nous a été remise;

Attendu que le coût soumis pour l'été 2020 est de 2 688.00\$ avant taxes, la soumission incluant l'entretien des deux rocailles de fleurs à l'entrée et la sortie du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la soumission reçue de Entretien Général Lemay soit acceptée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Note : Le conseiller M. Laurent Garneau n'a pu maintenir sa participation à la séance à cause de difficultés de connexion internet ; absent à compter de 15h08.

2020-05-072

8.5 RENOUVELLEMENT COTISATION COPERNIC 50.00\$

Sur proposition de Michel Prince conseiller, appuyé par Claude Caron, conseiller, il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté,

Qu'un montant de 50.00\$ soit autorisé pour le renouvellement de la cotisation **annuelle** de Copernic.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8.6 ANNULATION DE LA RENCONTRE DU MOIS MAI AVEC ST-JACQUES

Cette rencontre est annulée avec Disraeli, St-Jacques le Majeur et Sts-Martyrs-Canadiens

2020-05-073

8.7 ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR ORDINATEUR DE LA DG

Attendu les besoins essentiels, l'achat d'une caméra pour l'ordinateur de la DG **est devenu** nécessaire.

Attendu que le coût prévu est de 125.00\$

En conséquence il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que l'achat d'une caméra **soit autorisé.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-05-074

8.8 APPEL DU JUGEMENT DANS LES DOSSIERS 450-17-004629-128 ET 450-17-004628-120;

ATTENDU QUE le jugement provenant de la Cour Supérieure dans les dossiers # 450-17-004629-128 et # 450-17-004628-120 a été prononcé en date du 24 avril 2020;

ATTENDU QUE le jugement ne répond pas aux objectifs fixés par le Conseil Municipal;

ATTENDU QU'UNE entente existe quant aux coûts maximums relatifs aux démarches juridiques nécessaires à porter ledit jugement en appel;

ATTENDU QU'IL est de l'intérêt de la Municipalité de porter en appel ledit jugement;

En conséquence il est proposé par Claude Caron, appuyé par Michel Prince et Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le jugement prononcé par M. le Juge Claude Villeneuve J.C.S. dans les dossiers # 450-17-004629-128 et # 450-17-004628-120, soit porté en appel;

Que le mandat d'appel soit confié à Me Stéphane Reynolds de l'étude Cain Lamarre de Sherbrooke, le tout selon les modalités pécuniaires conclues entre les parties.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

2020-05-075

9.1 VIDANDE DE FOSSE DU SITE SANITAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la municipalité a reçu deux cotations pour effectuer la vidange de la fosse sanitaire de la municipalité ;

Attendu que celle de la firme de VEOLIA est au coût de 14 937.92\$ et que celle de A.D.E. est au coût de 9 680.50\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que la cotation retenue soit celle de A.D.E au montant de 9 680.50\$.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 DISPONIBILITE DE ME BEAUREGARD

La directrice générale a le mandat de connaître les disponibilités de Me Beauregard pour ses dossiers litigieux.

11. VOIRIE ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Présenté aux élus par l'inspecteur.

NOTE : Le conseiller Claude Caron n'a pu maintenir sa participation à la séance à cause de problèmes de connexion internet ; absent à compter de 15hre ??? .

2020-05-076

11.2 REMPLACEMENT DU PONCEAU A L'ENTRÉE DE LA COUR MUNICIPALE

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Jonatan Roux il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services d'Excavation Marquis Tardif soit retenus pour effectuer le remplacement du ponceau de l'entrée municipale au coût de 1281.97\$ taxes incluses.

2020-05-077

11.3 RÉPARATION DES PONCEAUX DEVANT LES NUMÉROS CIVIQUES 60 ET 62 CHEMIN DU LAC NICOLET

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services d'Excavation Marquis Tardif soit retenus pour effectuer la réparation des deux ponceaux mentionnés.

Que les travaux soient faits en régie interne.

2020-05-078

11.4 DÉBROUSSAILLAGE AU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux de débroussaillage soient autorisés au montant de 5 000. \$ tel que prévu au budget 2020.

2020-05-079

11.5 BALAYAGE DES RUES ET DE LA COUR MUNICIPALE

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le balayage de la cour municipale est donné à Entretien Générale Lemay.

Que le balayage des rues sera effectué selon la disponibilité de l'entrepreneur.

11.6 RÉPARATION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL

Reporté

2020-05-080

11.7 DEMANDE DE M. PIERRE LEQUIN

Attendu que M. Pierre Lequin, présente une demande pour être autorisé à enterrer des souches sur le terrain de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens situé en bordure de son terrain.

Attendu que la condition essentielle sera de remettre le terrain de la municipalité dans son état naturel.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Michel Prince il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'autorisation lui soit accordée à la condition essentielle de remettre le terrain de la municipalité dans son état naturel.

La directrice générale demande si tous les participants sont présents car elle ne voit plus les présences sur sa tablette;

M. Michel Prince, confirme, M. André Henri maire, confirme, Mme Christine Marchand, confirme, M. Gilles Gosselin, confirme, M. Jonatan Roux confirme.

Absents ; M. Laurent Garneau et M. Claude Caron.

Nous avons toujours le quorum. À 15h15

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Annulations de la fête nationale

14. AFFAIRES DIVERSES ;

2020-05-081 14.1 DOSSIER DUPUIS

Attendu qu'un tableau a été préparée par Madame Caroline Lalonde pour une base de négociation entre les parties.

Attendu que ce document **est informatif et qu'il** est de la compétence du conseil municipal de **le modifier à souhait ;**

Attendu que le comité **de négociation** a l'autorisation de faire une rencontre virtuelle avec Madame Caroline Lalonde, **du** ministère des affaires municipales, **poste** de Victoriaville pour mieux comprendre **et modifier au besoin** le tableau **qu'elle** présenté.

Attendu que le Comité **de négociation** composé de M. André Henri, maire, Madame Christine Marchand, conseillère ainsi que M. Claude Caron, conseiller **a** le mandat de présenter **si nécessaire** un document à la municipalité de Ham-Sud et de négocier au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens **une entente quant au transfert de certains immeubles de la municipalité de Ham Sud vers la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;**

En conséquence, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le comité **de négociation** soit **autorisé à tenir** une rencontre virtuelle avec Madame Caroline Lalonde, **du** ministère des affaires municipales **poste** de Victoriaville pour mieux comprendre **et modifier au besoin** le tableau **qu'elle** a été présentée.

Que le Comité **de négociation** composé de M. André Henri, maire, Madame Christine Marchand, conseillère ainsi que M. Claude Caron, conseiller **aie** le mandat de présenter **si nécessaire** un document à la municipalité de Ham-Sud et de négocier au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens **une entente quant au transfert de certains immeubles de la municipalité de Ham Sud vers la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.**

14.2 DOSSIER VIDANGE AVEC HAM-NORD

Dossier **reporté à cause d'un** manque d'information

14.3 CORRESPONDANCE

- 1- Publicité pour les bénévoles
- 2- Revue municipale
- 3- Annulation des activités liées à la Fête Nationale
- 4- Annulation de la formation de la DG en avril 2020 (CCU et dérogation)
- 5- Annulation du congrès de la DG en juin 2020

15. VARIA

15.1 INFORMATIONS QUANT AU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

M. Gilles Gosselin demande obtient le mandat de demander des soumissions pour remplacer la fournaise à air chaud et installer une thermo pompe, le tout pour chauffer et climatiser l'édifice municipal.

2020-05-082 15.2 RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE COMPÉTENCE DU PRÉPOSÉ A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AU COÛT DE 117.00\$

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Jonatan Roux, il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les frais de renouvellement de la carte de compétence pour le préposé à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées soit payé au montant de 117.00\$.

2020-05-083 15.3 RESPECT DES NORMES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que des avis publics doivent être placés aux endroits publics tel qu'au quai municipal, et au terrain de jeu sur lesquels sont inscrits l'obligation de respecter les normes de la sécurité publique.

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les avis soient placés aux endroits concernés.

15.4. JARDIN COMMUNAUTAIRE

La confection du jardin communautaire est reporté en 2021.

2020-05-084 15.5 COMMUNIQUÉ DE PRESSE MAE

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité soit d'accord avec le communiqué de presse MAE préparé par M. Gardner de la MRC d'ARTHABASKA.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Gilles Gosselin, conseiller à 15h25.

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**